

2018-11-148-DGS

nomenclature: 3.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

OBJET : ACQUISITION DE L'EMPRISE D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE DES CHAMPS AUPRÈS DE MME CURTIL ET M. PETENZI

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

2018-11-148-DGS - ACQUISITION DE L'EMPRISE D'UNE PARTIE DE L'IMPASSE
DES CHAMPS AUPRÈS DE MADAME CURTIL ET MONSIEUR
PETENZI

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que Madame Sylvie CURTIL et Monsieur Pietro PETENZI ont fait part de leur volonté de céder à la Commune, à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée section AI n°1388 leur appartenant. En effet, cette portion de terrain d'une superficie de 114m² correspond à l'emprise de l'impasse des Champs.

Aussi, afin de régulariser l'emprise de la voie, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir auprès Madame Sylvie CURTIL et Monsieur Pietro PETENZI la parcelle cadastrée section AI n°1388p d'une superficie totale de 114 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la proposition de Madame Sylvie CURTIL et Monsieur Pietro PETENZI

Vu la délibération du 9 avril 2014 relative à la désignation de Madame NOGARO, Première Adjointe, pour représenter la Commune dans les actes en la forme administrative.

DELIBERE

DECIDE d'acquérir auprès de Madame Sylvie CURTIL et Monsieur Pietro PETENZI la parcelle cadastrée section AI n°1388p d'une superficie totale de 114 m² correspondant à l'emprise de l'impasse des Champs

DIT que cette acquisition se fera à l'euro symbolique.

AUTORISE Madame NOGARO à signer à signer ledit acte.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

